



PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER
LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC

Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Deuxième session Genève (Suisse), 15-18 novembre 2021

JOURNAL

N° 1 – Lundi 15 novembre 2021

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Réunion des Parties.

Table des matières

Inscription et pouvoirs	2
Date et lieu	2
Emploi du temps	2
Programme de travail	3
Réunions du Bureau	4
Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne	4
Application mobile de la deuxième session de la Réunion des Parties	4
Médias sociaux	4
Annonces	6

Horaire	Réunion
10 h 00-13 h 00	Cérémonie d'ouverture (séance d'ouverture) et première séance plénière
14 h 00-17 h 00	Premières séances des Commissions A et B

Réunions régionales

08 h 00-09 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est
8 h 30-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental
09 h 00-09 h 45	Groupe régional de l'Europe
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
17 h 00-18 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
18 h 00-20 h 00	Groupe régional des Amériques

Autres réunions

17 h 00-18 h 00 Réunion du Bureau de la Réunion des Parties (à huis clos)

Inscription et pouvoirs

L'inscription en ligne est obligatoire pour la participation à la deuxième session de la Réunion des Parties. Pour connaître les instructions relatives à l'inscription en ligne, veuillez consulter [la page Web consacrée à la deuxième session de la Réunion des Parties](#). Pour toute question à propos du système, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int.

Date et lieu

Dans le contexte des restrictions imposées à la suite de la pandémie de COVID-19, le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac a approuvé les dispositions nécessaires pour que la deuxième session de la Réunion des Parties se déroule en ligne en utilisant la technologie de vidéoconférence. Seule une version abrégée de l'ordre du jour provisoire sera examinée à la deuxième session.

La première séance plénière s'ouvrira le lundi 15 novembre 2021 à 10 heures (heure de Genève) et la session se terminera au plus tard le jeudi 18 novembre 2021 à 17 heures.

Emploi du temps

Lundi 15 novembre 2021

10 h 00-13 h 00 Cérémonie d'ouverture (séance d'ouverture) et première séance plénière

14 h 00-17 h 00 Réunions des commissions

Mardi 16 novembre 2021

10 h 00-13 h 00 Séance plénière ou commissions

14 h 00-17 h 00 Séance plénière ou commissions

Mercredi 17 novembre 2021

10 h 00-13 h 00 Séance plénière ou commissions

14 h 00-17 h 00 Séance plénière ou commissions

Jeudi 18 novembre 2021

10 h 00-13 h 00 Séance plénière ou commissions

14 h 00-17 h 00 Séance plénière ou commissions et clôture de la deuxième session de la Réunion des Parties

Programme de travail

L'ordre du jour provisoire et l'organisation proposée des travaux pour la session figurent dans les documents [FCTC/MOP/2/1](#) et [FCTC/MOP/2/1\(annoté\)](#). Le programme et le calendrier des réunions figureront dans le Journal de la Réunion, qui paraîtra quotidiennement et indiquera l'heure de toutes les réunions.

Sous réserve de ce que décidera la Réunion, l'emploi du temps provisoire suivant a été défini pour le premier jour de la session :

Ouverture de la session/Première séance plénière		10 h 00
	Cérémonie d'ouverture et discours de haut niveau	
Point 1	Ouverture de la session	
Point 1.3	Procédures spéciales applicables à la conduite des travaux de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac <i>Document FCTC/MOP/2/3</i>	
Point 1.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <i>Documents FCTC/MOP/2/1 et FCTC/MOP/2/1(annoté)</i>	
Point 1.2	Pouvoirs des participants <i>Document FCTC/MOP/2/2</i>	
Point 2	Demandes de statut d'observateur à la Réunion des Parties <i>Document FCTC/MOP/2/4</i>	
Point 3	Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac <i>Document FCTC/MOP/2/5</i>	
Première séance de la Commission A		14 h 00
Point 4	Instruments d'application du Protocole et questions techniques	
Point 4.1	Rapport du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité, y compris le point focal mondial pour l'échange d'informations et les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8) <i>Document FCTC/MOP/2/6</i>	
Point 4.2	Assistance et coopération : rapport du Groupe de travail <i>Document FCTC/MOP/2/7</i>	
Première séance de la Commission B		14 h 00
Point 6	Questions budgétaires et institutionnelles	
Point 6.1	Barème et mécanisme des contributions évaluées et autres ressources <i>Document FCTC/MOP/2/9</i>	
Point 6.2	Rapport de situation et rapport sur l'exécution <i>Document FCTC/MOP/2/10/Rev.1</i> a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2018-2019 b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2020-2021	

Réunions du Bureau

Le Bureau de la Réunion des Parties se réunira le dimanche 14 novembre 2021 de 12 heures à 15 heures puis du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre 2021 de 17 heures à 18 heures.

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

Les groupes régionaux de la Région africaine, de la Région de la Méditerranée orientale, de la Région de l'Asie du Sud-Est et de la Région du Pacifique occidental tiendront des réunions informelles :

- du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre de 8 h 30 à 9 h 30.

Les réunions informelles de la Région européenne auront lieu :

- du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre de 9 heures à 9 h 45.

Les réunions informelles de la Région des Amériques auront lieu :

- du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre de 18 heures à 20 heures.

Les réunions de coordination de l'Union européenne auront lieu :

- du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre de 8 heures à 9 heures, de 13 heures à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Application mobile de la deuxième session de la Réunion des Parties

L'application WHO Events pour [smartphone](#) et [ordinateur](#) est maintenant disponible pour la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants ont besoin pour prendre part à la deuxième session de la Réunion des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#) ou envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la deuxième session de la Réunion des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #MOP2, #ProtocolFightsIllicitTobaccoTrade et #ProtocolFightsCrime sur Twitter, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux. Le [dossier de presse de la deuxième session de la Réunion des Parties](#) contient des messages, des affiches et des vidéos prêts à l'emploi pour les réseaux sociaux.

Personnes à contacter

Plénière : Secrétaire : M^{me} Guangyuan Liu
Secrétaire adjointe : M^{me} Carmen Willen
Secrétaire adjoint : M. Dominique Nguyen
fctcgovernance@who.int

Commission A : Secrétaire : M. Andrew Black
Secrétaire adjoint : D^r Patrick Musavuli
fctcComA@who.int

Commission B : Secrétaire : D^r Tibor Szilágyi
Secrétaire adjoint : M. Martin Grande
fctcComB@who.int

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 942 4378 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et peut être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président.

Annonces

Interventions

Les Parties et les observateurs sont invités à soumettre des déclarations vidéo qui seront diffusées en lieu et place d'une intervention en direct. Toutefois, les déclarations vidéo relatives au point 3 de l'ordre du jour *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* seront postées sur le site Web de la deuxième session de la Réunion des Parties mais ne seront pas diffusées. Lors de l'envoi du texte de la déclaration merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention (NOM DU PAYS_Commission A_Point X de l'ordre du jour). Des précisions concernant les aspects techniques et des orientations générales relatives aux déclarations vidéo préenregistrées et à la manière de les présenter sont disponibles sur la page Web consacrée à la [deuxième session de la Réunion des Parties](#). Les délégations qui souhaitent intervenir en vidéo plutôt qu'en direct doivent demander la parole au moyen de la plateforme. Veuillez envoyer le texte de votre intervention par courriel à l'adresse interpret@who.int.

Distribution des documents

Les documents principaux de la session sont disponibles [ici](#). Les documents à distribution restreinte sont disponibles [ici](#). Le mot de passe a été communiqué aux délégués.

Plateforme virtuelle

La deuxième session de la Réunion des Parties se déroulera en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle. Il sera possible d'y participer via un accès sécurisé à une visioconférence permettant aux représentants d'entendre les interventions des autres participants et de prendre la parole à distance, le cas échéant.

Après s'être inscrits en ligne, les participants recevront un message contenant les liens personnels qui leur permettront de se connecter aux séances virtuelles de la plénière et des commissions. Ces liens strictement personnels ne doivent pas être communiqués à d'autres personnes. Le message comportera aussi des informations sur les séances de test et le soutien technique disponible.

Pour se connecter aux séances virtuelles, il convient de disposer d'un ordinateur personnel équipé de la dernière version du logiciel de réunion virtuelle et d'une bonne connexion Internet. Des écouteurs de bonne qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho, ainsi qu'une webcam, sont nécessaires pour intervenir lors des séances. Il est recommandé d'utiliser une pièce calme, insonorisée, pour participer aux séances virtuelles.

Des séances de test auront lieu avant les séances effectives de la Réunion des Parties. Le calendrier des séances de test figurera dans le message communiqué aux participants suite à leur inscription. Il est demandé aux participants de faire un essai de leur matériel et de leur connexion au cours des séances de test proposées avant le début de la Réunion des Parties. Le matériel et le lieu utilisés pour la session de test doivent absolument être les mêmes que ceux dont vous vous servirez pendant les séances virtuelles de la deuxième Réunion des Parties.

Afin d'éviter toute interférence sonore pouvant empêcher les interprètes de travailler, le micro de tous les participants sera coupé. Lorsqu'un participant aura la parole, il recevra un message lui indiquant que l'organisateur souhaite activer le son, et il devra l'accepter.

Veuillez noter que la fonction de chat dans Zoom ne sera pas disponible pendant la Réunion des Parties. Si vous rencontrez des problèmes, veuillez contacter l'équipe de support informatique (vous trouverez plus de précisions ci-après).

Appui informatique

Si vous rencontrez un problème, quel qu'il soit, au cours des tests ou des séances en direct, veuillez contacter l'équipe de soutien technique par courriel à l'adresse gbt-it-support@who.int ou par téléphone au +41 22 791 2111 (le personnel du centre d'appel mettra les participants en relation avec l'équipe chargée de l'appui technique). Pendant les réunions, les participants peuvent également se connecter à l'assistance en direct sur Zoom à l'adresse suivante : <https://who.zoom.us/j/98810265715> (numéro d'identification de la réunion : 988 1026 5715 ; code d'accès : Test#2020)

Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera disponible et postée sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 14 novembre 2021 à midi. Une liste révisée sera publiée ultérieurement.

= = =